

CHS-CT DU 30 SEPTEMBRE 2021

Compte rendu

Le CHS-CT s'est tenu à Chateaulin en présentiel le 30 septembre 2021 sous la présidence de Mme BOUVET.

En réponse à notre intervention concernant le recrutement d'un nouveau médecin de prévention, suite au départ en retraite du Docteur GUILLOUD au 1^{er} octobre 2021, la Présidente a indiqué ne pas avoir de nouvelles du Secrétariat Général... Pour **F.O.-DGFIP29**, cette situation de vacance du poste de médecin est inacceptable au regard des enjeux de santé au travail et la DDFIP29 ne doit pas se suffire d'un médecin coordinateur régional difficilement joignable et absent du terrain !

Le CHS-CT va émettre un avis pour le recrutement au plus vite d'un Médecin. D'ores et déjà **F.O.-DGFIP29** a saisi sa Fédération des Finances et ses représentants en CHS-CT ministériel. Concernant les moyens alloués au CHS-CT du Finistère, nous dénonçons également le non remplacement de la secrétaire animatrice, problématique qui impacte depuis trop longtemps le bon fonctionnement de l'instance départementale.

Point sur la situation sanitaire :

Au sein de la DDFIP29, 12 agents sont identifiés comme étant vulnérables au regard de la COVID19 ; parmi ces collègues, certains sont absents du bureau depuis mars 2020.

Pour **F.O.- DGFIP29**, leur retour en présentiel sur avis médical devra faire l'objet du meilleur accompagnement de la part de la Direction après une coupure aussi longue de leur collectif de travail. Selon nos informations, certains de ces collègues n'ont toujours pas les équipements nécessaires pour exercer en télétravail (fauteuil, double écrans..) ce qui depuis un an et demi n'est pas acceptable et doit être corrigé au plus vite !

Concernant la situation du télétravail, en cette fin de mois de septembre, les chiffres sont les suivants : 8 agents à 4-5 jours, 78 agents à 3 jours, 105 agents à 2 jours, 7 agents à 1 jour et 19 agents à 0,5 jour.

Point sur la sécurité au CFP de Chateaulin :

Dans ce dossier qui avait fait l'objet d'une réunion le 20 septembre dernier , [GT sécurité du 20 septembre 2021](#), Mme BOUVET a reconnu qu'un défaut d'anticipation avait conduit à cette situation de non-conformité du site de Chateaulin au regard des normes de sécurité.

Manifestement, personne à la Direction n'avait réalisé que les agents de la DDFIP ne pouvaient pas évacuer en cas d'incendie ou d'intrusion suite aux travaux de clôture menés par les services de Gendarmerie...

Suite aux alertes des agents sur site et à nos interventions auprès de la Direction, une demande de travaux a été faite en urgence mais compte tenu de la période estivale, l'intervention de l'entreprise n'a pu être programmée qu'à la fin du mois de septembre.

Lors de la réunion du 20 septembre dernier, nous avons demandé de lever le verrouillage des portails et autres portillons, dans l'attente de leur raccordement électrique au système de sécurité incendie. L'entreprise est enfin intervenue le mercredi 29 septembre mais l'électricien n'ayant pu asservir correctement l'un des portillons, une nouvelle intervention est donc prévue pour finaliser l'opération...Un audit a été commandé auprès d'un intervenant extérieur pour un constat objectif des plans d'évacuation qui manifestement sont à refaire.. !

Pour l'ISST, Mme COLAS, le site de Chateaulin est dans une situation particulière où cohabitent depuis peu, deux administrations différentes avec leurs contraintes spécifiques ; elle a rappelé que le label cité administrative ne peut être attribué à Chateaulin car il faudrait qu'au moins 3 administrations occupent le site, elle s'est engagée à alerter les services régionaux en charge de l'immobilier. Le site pose également question en terme de compatibilité au regard des contraintes très spécifiques inhérentes à une unité militaire de la Gendarmerie.

F.O.-DGFIP29 a rappelé à la Direction que, de façon générale, les sujets en lien avec l'immobilier cristallisaient bon nombre de tensions chez les agents, d'une part parce que le NRP vient bouleverser les espaces de travail et aussi parce que les personnels sont la plupart du temps mis devant le fait accompli dans le cadre des nouvelles organisations immobilières !!

En réponse, la Présidente du CHS-CT souhaite mettre en œuvre des fiches de méthodes dans le cadre des opérations immobilières... Nous jugerons de l'efficacité de ces fiches si elles arrivent à voir le jour... En attendant, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que les agents doivent digérer des bouleversements immobiliers où l'impression qui domine est que, coûte que coûte, il faut faire rentrer les services et les agents dans les surfaces imposées par le resserrement du réseau !

Sur les projets immobiliers, la Présidente du CHS-CT a indiqué souhaiter revenir vers les agents et aussi sur plusieurs plans car elle a vu des difficultés sur certains sites, dont l'absence de salle de convivialité..

Campagne de dépistage du RADON :

Nous rappelons que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans les sols. Une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Madame COLAS, ISST, a indiqué que le dépistage du radon est obligatoire dans les établissements recevant du public et situés dans des zones d'exposition ; cela concerne 6 catégories de bâtiments : Les crèches, les établissements d'enseignement, les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les établissements

sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement, les établissements thermaux, les établissements pénitentiaires.

Une réglementation récente renforce la protection des travailleurs contre les risques dus à des rayonnements ionisants et s'applique notamment « aux activités professionnelles exercées au sous-sol ou au rez-de-chaussée de bâtiments situés dans les zones où l'exposition au radon est susceptible de porter atteinte à la santé des travailleurs ». En zone 3, ce qui est le cas de la plupart des communes du Finistère, l'employeur doit réaliser des mesures dans les parties basses du bâtiment pour évaluer le risque.

Les sites de la DGFIP du Finistère ont fait l'objet de mesures RADON, rappelons que la pose de dosimètres doit se faire en période hivernale, local fermé et chauffé, le radon étant davantage stagnant sur cette période. Au bout de 2 mois, les résultats des dosimètres sont exploités et le calcul de la moyenne volumétrique ne doit pas dépasser 300Bq/m³ dans les zones de travail.

Pour les CFP de Châteauneuf, Fouesnant, Lanmeur, Pilven, Quimperlé, Rosporden des expertises complémentaires ont été menées car le dépassement des normes en vigueur avait été observé sur ces sites. Dans un premier temps les agents ont été déplacés vers les zones de travail moins exposés, les VMC rétablies ainsi que l'aération des locaux mis en œuvre.

Les expertises complémentaires de la société d'expertise ACS ont porté sur des préconisations de travaux à effectuer sur les systèmes de ventilations ainsi que sur l'étanchéité sous sol /sol afin d'empêcher la propagation du Radon, le tout devant se combiner avec une aération quotidienne des locaux.

A l'issue de ces travaux, de nouvelles mesures doivent être effectuées afin de vérifier l'efficacité des dispositifs devant corriger le problème. La transmission du dossier aux autorités de l'institut nucléaire est effectué dans l'hypothèse où le Radon présente toujours des dépassements de norme à l'issue des travaux.

Suite à notre intervention lors du GT sécurité du 20 septembre dernier, la Direction est en contact avec les collectivités locales propriétaires des sites occupés par nos services, et suite aux travaux réalisés, de nouvelles mesures seront effectuées.

En réponse à notre intervention sur la nécessaire information et le suivi médical des agents exposés, Madame COLAS, ISST a rejoint notre demande en soulignant que le sujet devait être confié au Médecin coordinateur régional le Docteur LEBON.

Rapport de visite de la délégation du CHS-CT au CFP de Morlaix le 9 septembre 2021 :

Lors de cette visite du 9 septembre dernier, la délégation CHS a constaté que l'installation des agents du service d'accueil départemental soulevait de nombreuses problématiques. Outre l'étroitesse des bureaux, en réalité de simples boîtes vitrées qu'il n'est guère possible de meubler correctement...la configuration de ces locaux pose des problèmes en cas d'évacuation..Une fois de plus, les agents concernés n'ont pas été associés au projet d'installation et ils sont, à juste titre fort mécontents..Nul doute que cette installation n'est pas satisfaisante, **la Direction doit revoir sa copie afin de proposer aux agents de véritables bureaux indépendants, les boîtes ne devant servir qu'à l'accueil des contribuables !**

Pour F.O.- DGFIP29, il ne suffit pas de survendre le NRP et sa vitrine à savoir l'accueil de proximité, encore faut-il que les collègues disposent de conditions de travail dignes de ce nom !

Concernant le SGC de Morlaix issu au 1^{er} septembre 2021 de la fusion/suppression de la Trésorerie de Saint Pol de Léon, les collègues ont soulevé le problème de la très forte charge de travail qu'ils subissent en lien avec un sous-effectif récurrent. En effet, la Direction a créé le SGC avec sur le papier 18 emplois et force est de constater, qu'à ce jour, seuls 14 agents sont à la manœuvre.. !!

Dans un tel contexte, les beaux discours technos vantant les bienfaits du NRP grâce à la mise en place de grosses structures ne manquent pas de se percuter à la réalité des suppressions d'emplois et une fois de plus, ce sont les agents qui en font les frais !!!

Pour **F.O.- DGFIP29**, cette inadéquation entre les emplois et les effectifs réels du SGC de Morlaix est intolérable car elle constitue une dégradation manifeste des conditions de travail des agents et la Direction se doit de trouver des solutions au regard de ses engagements et obligations vis-à-vis de la santé et la sécurité des personnels !!

Concernant le CFP de Morlaix, c'est bien le grand chamboule tout qui se profile pour cette année prochaine 2022...outre le SGC qui va rejoindre le rez de chaussé, un centre de contact des professionnels (40 emplois) devrait s'installer au 1^{er} septembre 2022 sur la quasi totalité du 1^{er} étage...le SIE quant à lui descendrait pour s'installer au second étage alors que le SIP remonterait au 3eme étage...

Pour F.O.-DGFIP29, toute cette énergie aurait été bien plus utile pour la consolidation des missions et la préservation des emplois !!

Présentation du DUERP/PAP 2019-2021 et avis du CHS-CT :

Comme à l'accoutumée, ce PAP manque d'ambition et ne propose pas de véritables mesures de prévention susceptibles d'éradiquer le risque psychosocial et l'exposition des agents à la souffrance au travail. Sur le NRP notamment où bon nombre de collègues pointent leurs inquiétudes par rapport à leur devenir face aux restructurations, le plan de prévention n'évoque que des propositions de type organisationnel en lien avec la problématique immobilière... Cette non prise en compte de la réalité des problèmes explique, à n'en pas douter, le désintérêt croissant des personnels au regard du DUERP !

Dans ce contexte, l'avis du CHS-CT29 sur le plan annuel de prévention ne pouvait être que défavorable !

Point sur les actions et le budget du CHS-CT :

Le solde budgétaire est 48 834,69 €. Du matériel étant actuellement disponible un rappel en vue d'améliorer les installations de travail va être adressé aux agents. Par ailleurs des stages de prévention aux risques routiers, de mise à niveau au code de la route, ainsi que des sessions gestes et postures et relaxation vont être proposés. L'achat de nouveaux matériels de type fauteuil est envisagé.

Concernant les exercices incendies, il est observé que certains sites ne restituent pas leurs opérations. Si ces procédures de sécurité ont pu être impactées par la crise

sanitaire, il n'en demeure pas moins qu'elles sont une des priorités en terme de sécurité au travail.

Le CHS-CT a demandé que ces exercices puissent être supervisés par un organisme indépendant, les formations sont également à suivre de près ainsi que la mise à jour des plans d'évacuation guides files et serres files, en lien avec les bouleversements liés au NRP qui ont considérablement modifié les configurations immobilières de bon nombre de bâtiments.. !

Point divers :

Concernant les repérages d'amiante observés à la Cité administrative de Brest en avril 2021 par la société Qualiconsult, la Direction a rappelé que la maîtrise d'ouvrage des travaux avait été déléguée à la société SAFI/GIM, antenne immobilière spécialisée auprès du secrétariat général du Ministère à Nantes, et qu'à ce stade le service BIL n'avait pas eu de retour quant aux études préalables avant travaux.

Au PTCG de Quimper , le bureau réservé aux géomètres apparaît comme trop exiguë, de plus les collègues demandent des bacs plastiques pour protéger leurs plans.

Au SDIF de Brest, les collègues soulèvent le problème de l'accueil de plus en plus compliqué dans la mesure où ils ne peuvent plus recevoir dans les étages, alors qu'ils ont besoin de documentations et passent leur temps à monter et descendre sans cesse. Les collègues dénoncent également leurs charges de travail considérables en lien avec les suppressions d'emplois, ils sont durablement submergés par plus de 4 300 e contact, 1000 mails, volume impressionnant de courriers et téléphone incessant !!

Dans un article du Télégramme du 29 septembre 2021, la Direction des Finances Publiques du Finistère avait fait état de fortes sollicitations des usagers concernant leurs taxes foncières en indiquant que les services n'était plus en mesure de traiter les demandes dans le délai habituel de 48 heures....

Dans un communiqué, **F.O.- DGFIP29** avait alors dénoncé les restructurations menées au pas de charge en 2019 sur les services fonciers et du cadastre ainsi que les suppressions d'emplois massives qu'ils ont eu à subir ces dernières années.

Force est de constater que ces moyens réduits de façon drastique génèrent désormais des difficultés de fonctionnement qui dégradent aujourd'hui le service rendu aux usagers et mettent une pression considérable sur les services de gestion.

F.O.- DGFIP29 avait rappelé son exigence des moyens humains et budgétaires nécessaires au bon exercice des missions foncières et cadastrales.

La délégation F.O.- DGFIP29 en CHS-CT : Florence JAVELOT (EDR/Secrétaire du CHS-CT), Catherine MINSO (DDFIP Brest), Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Ludovic CORAND (SAD Morlaix).

